



Mairie de Jougne



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf janvier deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Marie-Pierre ROUDEAU, Thierry LABRIET, Gérald GRESSET, Luc VEROT, Michel MOREL, Jean-François VEILLET

Absents : Pascal DECHASSE, Josette TAMBURINI, Marie-Christine POIX

Excusés : Anne-Elisabeth SAUVAGE donne procuration à Gérald GRESSET, Isabelle ANDREZ,

Secrétaire de Séance : Danièle BIESSE

Monsieur le Maire présente ses vœux de bonne et heureuse année à l'assemblée. Il remercie les membres actifs lors de l'aubade du nouvel An.

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 20h35.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2018 : concernant le point 6, Thierry LABRIET demande de modifier « versement de subvention » par « action de sponsoring » pour le club de Karaté

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point budgétaire à l'ordre du jour concernant le budget Bois et le Budget La Fougère.

1/ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – ELF TRANCHE 1 ET 2

Monsieur le maire présente la nécessité d'enfouir les réseaux secs sur le hameau d'Entre les Fourgs.

L'opération a un coût de 435 800 € TTC dont 247 050 € à la charge de la commune et 182 000 € à la charge du SYDED et 6750 € à la charge de l'opérateur.

Le SYDED assure la maîtrise d'œuvre de cette opération.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

2/ COMPETENCES EAU – ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire expose la possibilité d'opposition du transfert de compétences eau et assainissement à la CCLMD.

3 scénarios sont possibles :

Option 1 : des compétences eau potable et assainissement des eaux usés

Option 2 : au choix : de la compétence eau potable / de la compétence assainissement des eaux usées

Option 3 au choix de la compétence eau potable et/ou de la compétence assainissement collectifs des eaux usées.

La commune s'oppose au transfert de la compétence EAU POTABLE et reste sur les conditions actuelles liées à l'assainissement dans la CCLMDH.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR – REFECTION DU MUR DE LA RN 57

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mur de la RN 57 sous le pont nécessite diverses réparations et ceci par mesure de précaution.

Le coût des travaux est estimé à 59 495 € HT soit 71 384 € TTC.

La demande de subvention DETR est fixée à 35 % soit 20 823 € et le coût pour la commune serait de 38 672 €.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR – TRAVAUX POUR LA SDF.

Daniel GRAF, adjoint au maire explique qu'il est nécessaire de mettre en conformité la salle des Fêtes au niveau de l'accessibilité et que par ailleurs les huisseries et le système de chauffage -ventilation devront être changés.

L'étude de faisabilité s'élève actuellement à 163 000 € HT soit € TTC 195 600 €. Il faudra ajouter à ce montant le coût d'aménagement d'un sanitaire PMR ainsi que tous les frais annexes.

Daniel GRAF propose dans un premier temps de délibérer sur le fait de déposer une demande de subvention à la sous-préfecture pour lesdits travaux. Des lors que le chiffrage sera complété, il sera proposé au CM d'adopter le plan de financement.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16

accueil@mairiedejougne.fr



Communauté
de Communes
du Mont d'Or
& des deux Lacs
www.hautecomte.com

5/ TARIF DES BAUX A FERME ET RENOUVELLEMENT DES BAUX

Daniel GRAF, adjoint au maire informe l'assemblée qu'un travail de réflexion a été mené de concert entre la commune de Jougne, les agriculteurs de la commune ainsi que la chambre d'agriculture du Doubs et territoire.

Il en résulte un classement des terrains avec une tarification soit :

Catégorie A 30 €/hectare

Catégorie B 50 €/hectare

Les baux seront reconduits sur cette nouvelle base à compter du 01/01/2018 pour 9 années, facturation au 1^{er} mars 2019 (N+1). La phrase « les preneurs jouiront des biens loués raisonnablement comme les bons agriculteurs du pays » figurera dans les nouveaux baux.

DANIE GRAF NE PREND PAS PART AU VOTE DONC 10 SUFFRAGES EXPRIMES

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6/ DEMANDE DE LOCATION DE LOCAL DE L'ENTREPRISE BOUCARD TP

Monsieur le maire fait état de la demande de location d'un local par l'entreprise Boucard TP afin d'entreposer un poids lourd à La Ferrière Sous Jougne pour une surface de 25 m² et ceci pour une durée de 3 mois

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ POINT BUDGETAIRE

Budget La Fougère – constatation de variation de stocks – pour un montant de 47 186.36 € -VOTEE A L'UNANIMITE -

Budget bois – virement de crédit de 457.24 du chapitre 022 à l'article 1641 – VOTEE A L'UNANIMITE -

INFORMATIONS DIVERSES :

Courrier de Daniel PINARD :

Michel MOREL et Jérôme CORDIER seront en charge du dossier « médecin ».

Luc VEROT et Gérald GRESSET seront en charge du dossier « jumelage »

Arrêté préfectoral des statuts de la CCLMHD : à consulter sur INTERNET.

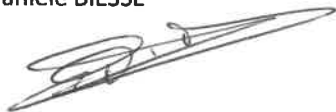
Lecture du Courrier de M.et Mme BIESSE Bernard : avis défavorable.

Partenariat Commune et micro crèche privée.

La séance est levée à 22h25

La secrétaire de séance,

Danièle BIESSE



Jougne, le 9 janvier 2018

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE